

**CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION FINANCIERE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
- ANNEE 2025 -**

Entre les soussignés,

Le DEPARTEMENT DE LA CREUSE, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Valérie SIMONET, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 04/07/2025 d'une part,

et,

La CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUSSÉAU agissant en vertu de la décision prise lors de la session électorale du 21 février 2025 d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

La Chambre d'Agriculture de la Creuse est chargée, en application des dispositions de l'article L. 511 -3 du Code rural, de définir les orientations agricoles départementales, de contribuer à l'animation et au développement des territoires ruraux. Elle œuvre en faveur de l'adaptation de l'agriculture aux attentes sociétales ainsi qu'aux exigences de modernisation des exploitations et de responsabilisation des exploitants. Les moyens déployés par la Chambre d'Agriculture pour mener à bien l'ensemble de ces missions reposent en partie sur le soutien de la collectivité nationale.

Le Département a conclu le 1er avril 2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine une convention telle que prévue à l'article 94 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Celle-ci fixe pour la durée du SRDEII (2024-2028), les modalités d'intervention du Département en matière de développement économique pour les secteurs agricole, agroalimentaire, alimentaire, sylvicole et piscicole.

Le Conseil départemental est donc en mesure de contribuer financièrement à la conduite de certaines des missions de la Chambre d'Agriculture, dès lors qu'elles répondent à un ou plusieurs des objectifs de cette convention.

Article 1^{er} :

Pour l'année **2025**, l'intervention financière du Département visera à soutenir l'action de la Chambre d'Agriculture pour les actions suivantes dont le détail figure dans les fiches annexées à la présente convention.

Action 1 : Développement territorial et accompagnement des agriculteurs

1 – 1 : Animation de proximité en partenariat avec le réseau des Groupements de Développement Agricole – Développement des lieux d'accueil

1 – 2 : Assurer un relais efficace entre les exploitants agricoles et les institutions départementales pour faire face aux difficultés sociales et économiques des exploitations. (Suivis Agridiff - Prêts d'Honneur - Maltraitance animale)

1 – 3 : Accompagnement des agriculteurs allocataires du RSA

Action 2 : Mobilisation et préservation de la ressource en eau et adaptation au changement climatique.

- 2 – 1 : Préservation de la ressource en eau à travers l'accompagnement des exploitants
- 2 – 2 : Le panic érigé : une alternative à la paille
- 2 – 3 : Adaptation au changement climatique : choix de cultures et de variétés adaptées
- 2 – 4 : Accompagnement des agriculteurs dans l'entretien et la valorisation des haies

Action 3 : Diversification des productions

- 3 – 1 : Développer la diversification des productions locales et consolider le niveau de revenu des producteurs

Action 4 : Développer l'attractivité du département

- 4 – 1 : Mise en œuvre d'actions de communication dans le cadre d'évènements d'envergure nationale ou régionale

Article 2 : Engagements du Département

2.1 : Compte tenu des actions retenues et de la configuration du budget prévisionnel de chacune d'entre elles, le montant accordé par le Département à la Chambre d'Agriculture est fixé pour l'année **2025 à 140 000 €** maximum.

2.2 : Le soutien financier que le Département accorde à la Chambre d'Agriculture de la Creuse est destiné à permettre à cette dernière de couvrir, pour la conduite de chacune des actions contenues dans les fiches annexées à la présente convention et à ses avenants, la part des frais exposés qui n'aurait fait l'objet d'aucun autre financement public ou privé.

2.3 : Aucune action correspondant à la description figurant dans les fiches annexées à la présente convention et à ses avenants, menée par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec d'autres organismes, ne pourra faire l'objet, de la part du Département, d'une participation financière spécifique au profit de ces derniers. Lorsqu'elle le jugera nécessaire, et afin de prévenir tout malentendu, la Chambre d'Agriculture en informera les partenaires susceptibles d'être concernés.

Article 3 : Engagements de la Chambre d'Agriculture

3.1 : La Chambre d'Agriculture s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions figurant à l'article 1^{er}.

3.2 : La Chambre d'Agriculture s'engage à respecter les obligations légales en matière de droit fiscal et de droit du travail.

3.3 : La Chambre d'Agriculture s'engage à utiliser tous les moyens en sa possession afin de faire connaître à l'ensemble de ses partenaires et au public la participation financière du Département et l'intérêt qu'il porte aux actions subventionnées.

Elle s'engage également à faire figurer sur tous les documents élaborés et diffusés (plaquettes, dépliants, films, publicités ...) la collaboration du Département et à les communiquer à celui-ci.

Le Département mettra à disposition de la Chambre d'Agriculture, lorsqu'elle en exprimera le souhait, des supports publicitaires CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE, dont les conditions d'utilisation seront fixées par la Présidente du Conseil départemental.

3.4 : La Présidente du Conseil départemental sera invitée aux réunions de suivi des actions et aux manifestations les plus importantes afin de représenter la collectivité départementale et de s'assurer du bon déroulement de celles-ci.

Article 4 : Limite à l'emploi de la subvention

La Chambre d'Agriculture de la Creuse a, sauf autorisation expresse du Conseil départemental, l'interdiction de reverser tout ou partie des sommes perçues au titre de la présente convention à d'autres organismes tels qu'associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres.

La Chambre d'Agriculture s'engage à faciliter toute mission de contrôle qui pourrait être diligentée par le Département en vue de vérifier les conditions d'utilisation des fonds.

Article 5 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour l'année 2025.

Article 6 : Modalités de suivi de la convention

Les services du Conseil départemental de la Creuse et de la Chambre d'Agriculture assureront une veille trimestrielle au cours de la période d'exécution de la présente convention afin de s'assurer des conditions de réalisation des actions et détecter au plus tôt, les éventuelles difficultés de mise en œuvre.

Fait à GUERET, le

**La Présidente du Conseil
départemental,**

**Le Président de la Chambre
d'Agriculture,**

Valérie SIMONET.

Pascal LEROUSSEAU.

ACTION 1 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET AGRICULTEURS**1 - 1 : Animation de proximité en partenariat avec le réseau des Groupements de Développement Agricole – Développement des lieux d'accueil****Contexte**

La présence sur le terrain d'interlocuteurs permanents garantit l'efficacité des échanges d'information et la mise en œuvre rapide de réponses en adéquation avec les besoins exprimés y compris sur les sujets et actions auxquelles le Département est associé.

Dans le contexte difficile que connaît l'élevage creusois depuis de nombreuses années, la relation de proximité proposée par la Chambre d'Agriculture permet d'assurer dans chaque antenne une véritable animation du territoire tout en apportant un soutien direct aux agriculteurs. La Chambre d'Agriculture héberge dans ses locaux les Groupements de Développement Agricole (GDA).

La Chambre d'Agriculture et les GDA ont pour premier objectif de développer la vie économique dans les territoires.

Objectif

L'objectif de cette action est de maintenir des espaces de proximité qui sont de véritables lieux d'échanges qui apportent l'information, le conseil et les services au plus près des sièges des exploitations agricoles.

A cet égard, la présence de conseillers territoriaux de la Chambre d'Agriculture au sein des territoires a pour objectif de renforcer le partenariat avec les acteurs économiques et les collectivités territoriales. Elle doit également favoriser l'émergence de projets collectifs et contribuer à l'animation de la vie locale, notamment à travers la tenue de permanences hebdomadaires, permettant ainsi le maintien d'un service d'une proximité et la création d'un lien social.

Les bénéfices avérés du maintien de ce lien de proximité sont ainsi aussi bien d'ordre technique, économique que social.

Réalisation

La Chambre d'Agriculture assure une permanence hebdomadaire dans chacune de ses antennes : LA SOUTERRAINE, BOURGANEUF, CHAMBON SUR VOUEIZE, BOUSSAC, AUBUSSON, AUZANCES, AHUN et GUERET.

Les Conseillers Territoriaux de la Chambre d'Agriculture réalisent un accueil de premier niveau qui se concrétise par un primo conseil, une orientation et/ou une proposition d'accompagnement technique, économique et social.

Coordinateur

Chambre d'Agriculture

Budget consacré à l'action

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Personnels Chambre d'Agriculture	45 456 €	Département de la Creuse : 35 000 € Chambre d'Agriculture : 10 456 €
TOTAL	45 456 €	45 456 €

Indicateurs de résultat :

Indicateurs de résultat	Objectifs
- Nombre de permanences réalisées dans les antennes de la Chambre d'Agriculture	290
- Nombre d'agriculteurs reçus lors des permanences	2 000

Modalité de versement de l'aide du Département :

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

ACTION 1 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET AGRICULTEURS**1 – 2 : Assurer un relais efficace entre les exploitants agricoles et les institutions départementales pour faire face aux difficultés sociales et économiques des exploitations** (Suivis Agridiff - Prêts d'Honneur - Maltraitance animale)**Contexte**

Les difficultés structurelles rencontrées depuis plusieurs années par l'élevage ont conduit à une forte augmentation du nombre d'exploitations qui connaissent des difficultés économiques et sociales. La présence sur le terrain d'interlocuteurs permanents garantit l'efficacité des échanges d'information et la mise en œuvre rapide de réponses en adéquation avec les besoins exprimés par les agriculteurs pour remédier à ces difficultés. Cette présence s'appuie notamment sur les antennes territoriales de la Chambre d'Agriculture d'une part et les services du Département d'autre part. Ces missions s'accomplissent dans le cadre d'une action coordonnée des acteurs du département.

Objectif

Le premier objectif de cette action est de renforcer, à l'échelle locale, la collaboration entre les services du Département et ceux de la Chambre d'agriculture de la Creuse sur les sujets d'ordre économique ou social.

Le second objectif est de repérer plus en amont les exploitations agricoles qui sont confrontées à des difficultés technico-économiques afin de leur proposer un accompagnement, une orientation et des conseils adaptés à leur situation.

Dans le contexte actuel, il est primordial de réaliser une détection précoce assortie de l'élaboration d'un accompagnement personnalisé renforcé dans les domaines technique, économique, financier, administratif et réglementaire.

Actions

- Réalisation d'audits techniques, économiques et financiers dans le cadre du dispositif de soutien aux exploitations en situation fragile,
- Réalisation de suivis technico-économiques sur trois ans dans le cadre du dispositif de soutien aux exploitations en situation fragile,
- Expertise technico-économique de la Chambre d'Agriculture, à la demande des services du Département, sur des projets agricoles portés par des cotisants solidaires, bénéficiaires du revenu de solidarité active. Cette expertise pourra, le cas échéant, prendre la forme d'audits réalisés gratuitement dans les exploitations concernées,
- Repérage des élevages avec des risques de maltraitance animale (analyse des fichiers et remontées terrain.
Visite de ces élevages à risques avec accompagnement administratif et appui technique auprès du chef d'exploitation.
Accompagnement à la cessation d'activité afin d'apporter une garantie administrative pour la commercialisation des animaux
- Participation aux commissions départementales de maltraitance animale et aux cellules d'urgences en liens avec les services de l'Etat (DDETSPP, DDT), la MSA du Limousin et le GDS Creuse
- Animation du dispositif de prêts d'honneur porté par Initiative Creuse pour les installations hors cadre Dotation Jeune Agriculteur (DJA) dans le département et accompagnement des porteurs de projets

Coordinateurs

Conseil départemental - Cellule technique Agri-accompagnement

Partenaires

Département de la Creuse, Mutualité Sociale Agricole du Limousin, Région Nouvelle-Aquitaine, Direction départementale des Territoires, Syndicats agricoles, CER France Centre Limousin, Solidarité Paysans Limousin, Groupement de Défense Sanitaire Creuse.

Budget consacré à l'action

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	19 481 €	Département de la Creuse : 13 000 € Chambre d'Agriculture : 6 481 €
TOTAL	19 481 €	19 481 €

Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat	Objectifs
- Nombre d'exploitations agricoles ayant bénéficié d'un audit et/ou d'un suivi technico-économique pluriannuel à la demande de la cellule de veille - Animation du dispositif prêt d'honneur porté par Initiative Creuse et accompagnement des porteurs de projets - Repérage et visite des élevages avec risques de maltraitance animale - Participation aux commissions départementales et aux cellules d'urgence Maltraitance Animale	- 5 visites conseil - 2 audits d'exploitation - 3 nouveaux suivis technico-économiques - Accompagnement de 6 porteurs de projet d'installation non aidée - Accompagnement de 10 élevages - Participation à 5 réunions

Modalités de versement de l'aide du Département

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées, une évaluation de l'action pour chacune d'elles, le détail et le montant des frais engagés.

1 – 3 : Accompagnement des agriculteurs allocataires du RSA

Contexte

Le département de la Creuse a souhaité répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat au niveau de la préfiguration de France Travail et notamment au sujet de l'accompagnement renoué ou renforcé des allocataires RSA. La candidature de la Creuse a été retenue le 19 décembre 2022 avec autres territoires. Un diagnostic et une feuille ont été co-construits avec Pôle emploi et l'Etat.

Les objectifs pour le Département est de pouvoir mieux accompagner les allocataires pour les sortir de la précarité.

Pour ce faire, le Conseil Départemental propose de :

1. Réduire le délai d'orientation entre l'ouverture du droit et le premier entretien avec un professionnel de l'insertion socioprofessionnelle (CAF – MSA) => de 4 mois à 15 jours
2. Réaliser un entretien tripartite avec conseiller Pôle emploi + référent territorial du CD + bénéficiaire
3. Proposer un accompagnement renforcé et personnalisé qui sera contractualisé via un PPAE avec Pôle emploi ou un contrat d'engagement réciproque pour un suivi CD

La mise en place de l'expérimentation demande que 100 % des ARSA soient inscrits à France Travail. Le choix fait en creuse est que l'ensemble des allocataires chefs d'exploitations soient vus en entretiens tripartites (Pôle emploi et CD) puis orientés vers un Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle (CISP) qui se en charge de l'élaboration du contrat d'engagement et de son suivi.

Ce dernier pourra s'appuyer sur 3 offres de service :

1. Pour les publics avec des difficultés technico-économiques ⇒ orientation du CISP vers un conseiller territorial de la Chambre d'Agriculture pour mise en place d'un accompagnement visant à le conseiller et avec pour finalité de lui permettre de disposer de ressources suffisantes sans avoir à demander le RSA. Le conseiller territorial pourra mobiliser des conseillers spécialisés de la Chambre d'Agriculture.
2. Pour les publics avec des problèmes multifactoriels ⇒ orientation du CISP vers la cellule Agri Accompagnement animée par la MSA.
3. Pour les publics pour lesquels il n'est pas nécessaire de mettre en place un accompagnement spécialisé (exemple d'un agriculteur proche de la retraite) ⇒ orientation du CISP vers une Assistante Sociale de la MSA

Concernant les 15h d'activités, il est proposé de prendre en compte l'activité des chefs d'exploitations et de demander leur engagement à être acteur de l'accompagnement proposé par le GDA.

Objectif

Actuellement, on dénombre dans le Département 180 allocataires du RSA qui sont chefs d'exploitations agricoles ou conjoints d'exploitants.

En termes de projection, on peut partir sur l'hypothèse que 60 agriculteurs pourraient bénéficier d'une orientation CISP avec l'appui du Conseiller Territorial de la Chambre d'Agriculture.

Réalisation

Les allocataires du RSA qui ont exprimé leurs difficultés techniques lors de l'entretien tripartite avec le CISP et pôle emploi seront orientés vers les antennes de la Chambre d'Agriculture pour être accompagnés.

Dans un premier temps ils seront reçus sur l'antenne pour un entretien avec le CISP et un conseiller agricole territorial.

A l'issue de l'entretien il sera programmé une première visite d'une demi-journée sur l'exploitation dans le but d'établir un premier diagnostic. Un document de synthèse du diagnostic sera remis à l'exploitant ainsi qu'au CISP.

Ensuite deux visites d'une demi-journée seront programmées dans l'année pour assurer le suivi et l'accompagnement du chef d'exploitation. Ces visites seront l'occasion pour le conseiller agricole de réaliser des points d'étapes réguliers, de dispenser des conseils technico-économiques et d'orienter vers des sessions de formation. Un compte rendu synthétique de visite sera remis à l'exploitant et au CISP après chaque visite.

Coordinateur

Chambre d'Agriculture

Autres Partenaires

Département de la Creuse, MSA, DDT, Groupement de Défense Sanitaire Creuse

Budget consacré à l'action

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	51 950 €	Département de la Creuse : 40 000 € Chambre d'Agriculture : 11 950 €
TOTAL	51 950 €	51 950 €

Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat	Objectifs
- Nombre de rendez-vous initial Allocataire RSA – CISP – Conseiller agricole territorial et suivi administratif du dossier sur l'année (0,5 j)	- 60 rendez-vous par an à l'initiative du CISP
- Nombre de diagnostics réalisés (0,5 j)	- 60 diagnostics par an
- Nombre de visites de suivi réalisées (1 j)	- 2 visites par exploitation soit au total 120 visites par an

Modalités de versement de l'aide du Département

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

ACTION 2 : MOBILISATION ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SLOW ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2 - 1 : Préservation de la ressource en eau à travers l'animation territoriale et l'accompagnement des exploitants

Contexte

Le département de la Creuse dispose presque sur l'ensemble de son territoire de contrats territoriaux, anciennement CTMA, outils opérationnels privilégiés par les Agence de l'Eau et dédiés à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses. Onze contrats sont répartis sur l'ensemble du territoire creusois : 9 Contrats Territoriaux et 1 contrat Re-Sources sur le bassin hydrographique Loire Bretagne et un Contrat de Progrès Territorial sur le bassin Adour-Garonne.

Ces contrats territoriaux orientent principalement leurs actions en faveur de la préservation des zones humides, présentes en grand nombre sur nos territoires de tête de bassins versants, et sur l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques au sens large par l'intermédiaire de travaux et d'aménagements sur cours d'eau, d'animation territoriale auprès des exploitants riverains, etc.

C'est dans le cadre des programmes d'actions de ces différents contrats que la Chambre d'Agriculture de la Creuse participe depuis plusieurs années en tant que signataire et maître d'ouvrage à ces programmes.

Objectif

Aux côtés des collectivités et autres partenaires des contrats territoriaux, la Chambre d'Agriculture de la Creuse apporte ses compétences métier et son expérience de terrain dans le cadre du volet agricole de ces programmes, axé principalement sur l'animation agricole des territoires et la sensibilisation des exploitants concernés. L'ensemble de ces actions est dédié à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans leur globalité.

Réalisation

Plus précisément, l'animation agricole consiste :

- ✓ A participer aux différentes instances de vie des contrats telles que les Comités Techniques (COTECH) et les Comités de Pilotage (COPIL) ainsi qu'aux groupes de travail et autres commissions thématiques qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre du bon fonctionnement des contrats ;
- ✓ A organiser et tenir des réunions d'information à destination des exploitants des secteurs concernés par les actions inscrites aux différents contrats, et ce en étroite collaboration avec les autres partenaires et acteurs des programmes ;
- ✓ A réaliser de la sensibilisation auprès des exploitants qui souhaitent être accompagnés sur des sujets telle que l'autonomie en eau de leur cheptel par la mise en place de systèmes d'abreuvement, avec des conseils sur les différents types de ressources en eau existantes, les différents travaux et/ou aménagements réalisables, etc., avec visite des parcelles concernées si nécessaire ;
- ✓ A réaliser de la médiation sur le terrain auprès des agriculteurs, toujours en lien avec l'ensemble des partenaires associés aux thématiques abordées ;
- ✓ A accompagner les agriculteurs qui souhaitent s'investir dans une démarche volontaire d'évolution de leurs pratiques en faveur de la qualité des milieux aquatiques, de la préservation des zones humides, etc. par la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ou tout autre outil/programme financier disposé à répondre aux objectifs affichés dans les CT ;
- ✓ A améliorer la connaissance sur la gestion des prairies humides par des systèmes de fauche et/ou de pâturage optimisés afin de préserver la fonctionnalité et la flore spécifiques à ces milieux : Mise en place d'un suivi sur l'évolution de la flore et des repousses d'une prairie humide (suite à une fauche des refus) et organisation d'une journée technique dédiée à l'entretien de ces milieux (mécanisation, techniques utilisées, etc.).

Dans le cadre de cette convention, la Chambre d'Agriculture de la Creuse a réalisé une analyse et à diffuser une synthèse des diagnostics réalisés sur l'ensemble des Contrats Territoriaux du département. D'autre part, elle accompagne les agriculteurs dans la mise en œuvre d'actions collectives, tous les exploitants qui se sont engagés dans une ou plusieurs MAEC, en vérifiant le respect des cahiers des charges et le suivi des cahiers de pâturage.

Pour l'année 2025, les contrats territoriaux concernés par ces différentes actions portées par la Chambre d'Agriculture de la Creuse sont les CT Sédelle-Cazine-Brézentine (Siasebre), Petite Creuse, Hautes Vallées du Cher, Gartempe Amont, Creuse Amont, Creuse Aval, Sources en Action (Vienne Amont), le Contrat ReSource Les Martinats et le CPT Chavanon en Action.

Autres partenaires

Les signataires et/ou maîtres d'ouvrages des contrats territoriaux sont variés et présentent des compétences variées sur lesquelles la Chambre d'Agriculture peut venir s'appuyer dans le cadre de ses missions, et inversement. Ces partenaires, pour les contrats territoriaux concernant le département de la Creuse sont les suivants (liste non exhaustive) :

- ✓ Les structures Gemapiennes (collectivités, syndicats)
- ✓ Les Conseils Départementaux (Services des Politiques de l'Eau) ;
- ✓ Les Conservatoires d'Espaces Naturels ;
- ✓ Les Fédérations Départementales des Associations APPMA
- ✓ Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin ;
- ✓ Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement ;
- ✓ Le Groupement Mammalogique et Herpétologique Limousin.

BUDGET CONSACRE A L'ACTION

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	12 988 €	Département de la Creuse : 10 000 € Chambre d'Agriculture : 2 988 €
TOTAL	12 988 €	12 865 €

INDICATEURS DE RESULTATS

Indicateurs de résultats	Objectifs
Analyse et synthèse des diagnostics réalisés sur l'ensemble du Département	- 1 publication de présentation des résultats
Accompagnement des agriculteurs engagés dans les MAEC : respect du cahier des charges et suivi des cahiers de pâturage	- 100 agriculteurs accompagnés

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

ACTION 2 : MOBILISATION ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2 - 2 : Le panic érigé : une alternative à la paille

Contexte

Présentation du panic érigé

Le panic érigé (Switchgrass) est une graminée herbacée pérenne de climat plutôt chaud, originaire des prairies semi-arides du centre de l'Amérique du nord. Comme pour toutes graminées de climat chaud, elle est caractérisée par une gestion efficace des ressources. Le panic érigé se développe à partir de rhizomes et produit une importante quantité de biomasse pouvant dépasser une hauteur de 2 mètres. La plantule du panic érigé peut ressembler à celles des mauvaises herbes de type graminée comme les sétaires, les digitaires et les panics pied-de-cocq.

Des essais conduits à ce jour, au Québec, à la limite nord de sa zone de répartition naturelle ont démontré que la plante résiste au climat rigoureux si la couche neigeuse ne devient pas trop importante sinon sa pérennité n'est plus assurée.

L'implantation du panic érigé est cruciale, puisque sa productivité et sa pérennité reposent d'abord et avant tout sur le succès de cette dernière. En effet, tel qu'observé au Québec, un champ de panic érigé bien implanté peut demeurer productif au-delà de 15 ans.

Le panic érigé est récolté une fois par année, de préférence à la fin de l'hiver, début de printemps.

En récoltant à cette période, ses chances de survie à l'hiver sont meilleures et les mauvaises herbes sont mieux contrôlées. Peu de données sont disponibles sur la récolte d'automne.

Des essais conduits dans d'autres régions françaises :

Dans le cadre du projet « PPMS » Perspectives Périgord Miscanthus Switchgrass, des essais ont été conduits par la chambre d'agriculture sur le département de Dordogne.

Plusieurs variétés ont été testées sur différents types de sol dans l'objectif d'identifier les mieux adaptées au contexte pédoclimatique local.

Les objectifs : valoriser des parcelles en zone à enjeu qualité de l'eau ou difficile d'accès, répondre à différents débouchés (biomasse, paillage, litière animale, matériaux de construction).

Les chambres d'agriculture de Picardie-Aisne-Marne, dans le cadre d'un projet RMT Biomasse Energie, Environnement et Territoire ont conduits des essais de désherbage du miscanthus et du switchgrass.

Les produits phytosanitaires actuellement utilisables sont ceux autorisés sur le maïs, mais attention, ils ne sont pas tous sélectifs, d'où l'intérêt d'effectuer des tests.

Objectif : produire du panic érigé pour litière !

Le département de la Creuse connaît depuis plusieurs années un développement des bâtiments d'élevage en aire paillée et de ce fait sa dépendance en paille s'accroît également et ceci dans un contexte de marché à flux de plus en plus tendu qui se répercute sur le prix de la paille.

Les éleveurs sont à la recherche d'alternatives à la paille, des initiatives telles que la plaquette de bois, la dolomie séchée, le miscanthus ont été testées, sans résultat satisfaisant en paillage en élevage bovin allaitant.

Des éleveurs dans le sud de la Creuse ont souhaité tester la culture de panic érigé dans l'objectif de produire de la litière, cette exploitation achète 350 tonnes de paille par an, malgré une sole céréalière de 15 ha.

En s'appuyant sur les connaissances acquises au Québec et les résultats d'essais de Dordogne et du Nord de la France, la chambre d'agriculture de la Creuse intervient en appui technique sur cette exploitation pour conduire cette expérimentation.

Réalisation

Première phase (année 1) : la culture de panic érigé

Accompagner les éleveurs au choix de la parcelle, déterminer les caractéristiques du sol et son potentiel de production.

Déterminer la variété la mieux adaptée en s'appuyant sur les résultats de Dordogne.

Mise en place de la culture : la variété semée est choisie en fonction du type de sol, en concertation avec la société Seedenergies (La graine par nature) 70, Rue du Tounet 24100 BERGERAC, qui commercialise des semences et qui a accompagné les essais en Dordogne. La variété choisie est Chippewa, variété à haut potentiel de rendement, avec une bonne résistance au froid l'hiver et dotée d'une bonne facilité d'implantation. Elle est capable de développer son potentiel en terrains séchant.

Suivre l'installation de la culture pendant deux ans, temps nécessaire à l'implantation du panic érigé :

- Préparation de la parcelle avant le semis : le panic érigé d'installation assez lente, ne supporte pas la concurrence des adventices.
- Soigner le semis : préparation du lit de semence et maîtrise de la profondeur de semis,
- Identifier les adventices après la levée et tester des herbicides autorisés par dérogation (tous ne sont pas sélectifs) réf. projet RMT Biomasse Energie conduit dans le nord de la France.

Tester l'effet d'une fertilisation en azote et en potasse sur le rendement : le guide technique du Québec rapporte que l'apport de phosphore n'a aucun effet sur la culture alors que l'azote et la potasse booste le rendement : l'essai sera conduit avec un apport de fumier de bovin décomposé de façon à avoir une libération de l'azote progressive pour ne pas favoriser la verse de la plante.

Quantifier les rendements des récoltes : l'année 1 ne procure qu'une faible récolte, la plante s'installe et atteint 90 à 95 cm de hauteur (indicateur d'une bonne implantation), alors qu'à partir de la deuxième année de production, elle s'étoffe en talles et mesure 2.5 m de haut, la production s'accroît jusqu'en cinquième année.

Réaliser une approche économique : comparer le coût de revient de la culture de panic érigé rendue en cours de ferme avec le prix d'une paille achetée.

Deuxième phase (année 2) : la valorisation du panic érigé en litière

Mise en place d'un essai de paillage en bâtiment : comparer la capacité à absorber les liquides du panic érigé à celle d'une paille. Pour cela, choisir deux cases identiques de bovins, à même poids, même stade physiologique, même nombre et même ration alimentaire.

Enregistrer les quantités de paille apportée sur une durée donnée, l'éleveur apportant de la paille dans la case selon un indicateur prédéfini.

Réaliser également une approche économique comparative des deux matériaux de paille. Analyser les deux effluents produits pour en déterminer la valeur fertilisante et les tester sur une même culture.

Diffusion des résultats :

Organisation de visites à différentes étapes du projet :

1. Visite du panic érigé en première et en deuxième année d'implantation avant l'hiver et présentation de l'itinéraire technique, de la préparation du sol avant le semis, jusqu'à la récolte de deuxième année.
2. Visite de l'essai paillage lorsque les animaux sont en bâtiment sur la litière de panic érigé.

Capitalisation et diffusion des résultats par le biais du journal Horizon Le Mag de la chambre d'agriculture.

Rédaction d'un guide de la culture si les résultats sont positifs.

Coordinateur

Chambre d'Agriculture

Autres Partenaires

Réseau des Chambres d'agriculture, Groupements de Développement Agricole

Budget consacré à l'action

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Personnel Chambre d'Agriculture	12 988 €	Département de la Creuse : 10 000 € Chambre d'Agriculture : 2 988 €
TOTAL	12 988 €	12 988 €

Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat	Objectifs
- Mise en place de l'expérimentation	1
- Mesures du rendement de la culture	2
- Journée technique avec visite l'expérimentation	1
- Articles de presse et fiches techniques	1

Modalités de versement de l'aide du Département

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

ACTION 2 : Mobilisation et préservation de la ressource en eau et adaptation au changement climatique

2 – 3 : Adaptation au changement climatique : choix de cultures et de variétés adaptées

Contexte

Les dernières années ont été marquées par des aléas climatiques qui ont pénalisé le rendement des principales cultures implantées par les agriculteurs pour couvrir les besoins alimentaires de leurs troupeaux.

Les principaux fournisseurs de semences ont travaillé depuis plusieurs années à la création de variétés plus résilientes et plus résistantes au changement climatique que nous subissons.

Partant de ce constat, la Chambre d'Agriculture de la Creuse en lien avec les Groupements de Développement Agricoles (GDA) et les principaux semenciers a décidé de mettre en œuvre dès cette année des essais en conditions réelles afin d'apporter des conseils concrets pour envisager une nécessaire évolution des systèmes de production en lien avec le changement climatique.

Objectif

Proposer aux agriculteurs du département une gamme de cultures et de variétés testées en conditions réelles afin d'augmenter l'autonomie fourragère et protéique des exploitations afin de s'adapter aux effets du changement climatique et permettre la gestion des stocks fourragers.

Réalisation

- Mise en place et suivi de 3 plateformes de démonstration de variétés de céréales afin d'observer leur tolérance aux aléas climatiques :
 - o Blé tendre d'hiver
 - o Orge d'hiver
 - o Triticale d'hiver
- Suivi d'une plateforme Maïs : observation du comportement des variétés en fonction des conditions climatiques observées
- Organisation de 4 visites « bout de champs » pour permettre aux agriculteurs de visualiser le comportement des nouvelles variétés de céréales et de maïs
- Organisation d'une campagne d'analyses de fourrages

Autres Partenaires

Coopératives agricoles – Semenciers

Budget consacré à l'action

Dépenses prévisionnelles chambre d'agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	12 988 €	Département de la Creuse : 10 000 € Chambre d'Agriculture : 2 988 €
TOTAL	12 988 €	12 988 €

Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat	
- Mise en place d'essais, de plateformes de démonstration et de suivi techniques	- 4 plateformes de démonstration
- Visites « bout de champ »	- 4 visites
- Diffusion de compte rendu sur les essais et démonstration intégrant les conseils en matière d'adaptation au changement climatique	- 2 articles de presse et 4 fiches techniques

Modalités de versement de l'aide du Département

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

ACTION 2 : MOBILISATION ET PRESERVATION DE LA ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2 – 4 : Accompagnement des agriculteurs dans l'entretien et la valorisation des haies

Contexte

La présence de haies sur une exploitation agricole revêt de multiples bénéfices. Les haies structurent les paysages en participant au maillage du territoire.

Les haies réduisent de 30 à 50 % de la vitesse du vent, elles génèrent une baisse de 20 à 30 % de l'évaporation. La lutte contre l'érosion des sols est un autre avantage en freinant le ruissellement et en augmentant l'infiltration de l'eau dans le sol, les haies jouent un rôle majeur dans la gestion de l'eau.

La production de bois plaquette, de bois de chauffage et du bois d'œuvre est également un aspect à ne pas négliger et peut à lui seul « justifier » la présence de centaines de mètres linéaires sur une exploitation.

Les haies champêtres ou bocagères demandent un entretien régulier. L'utilisation d'outils d'entretien des haies adaptés au stade de développement des arbustes ou des arbres permet de préserver l'avifaune et les essences en place, tout en garantissant un aspect esthétique.

Objectifs

Aujourd'hui, les agriculteurs peuvent utiliser une très large gamme d'outils mécaniques pour l'entretien de leurs haies : rotor à fléaux, rotor à marteaux, lamier à couteaux, lamier à scies, barre sécateur, etc...

L'entretien des haies implique le respect des végétaux qui la composent. La qualité des coupes est primordiale afin de permettre aux végétaux de cicatriser correctement. Un bon entretien courant doit être adapté à la structure de la haie concernée, à son usage, et réalisé avec du matériel adapté.

Aussi, la Chambre d'agriculture propose la réalisation d'une journée technique consacrée à l'entretien des haies

Cette journée aura lieu dans le courant de l'automne sur une exploitation sensibilisée à la gestion des haies.

Au cours de cette journée un conseiller agro-forestier présentera les grands principes de l'entretien des haies en fonction du type de haies, de leur destination et de l'objectif de l'agriculteur (consignes générales pour la taille et respect du végétal).

Dans un second temps, les agriculteurs assisteront à une présentation des caractéristiques techniques et économiques de chaque matériel présenté. Ils pourront ensuite observer le travail en conditions réelles des différents outils mécaniques et apprécier les résultats obtenus.

Préalablement à cette journée technique un conseiller agro-forestier réalisera un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) sur l'exploitation qui accueillera le public.

Les grandes lignes du PGDH et notamment le plan d'action proposé à l'agriculteur sera présenté lors de cette journée.

De même en amont de la journée, des tests de chaque matériel seront réalisés sur l'exploitation pour permettre de bien visualiser les résultats des différents chantiers.

Réalisation

- 1 Plan de Gestion Durable des Haies
- 1 journée technique sur la thématique de l'entretien des haies à l'automne
- 1 fiche technique sur les outils mécaniques adaptés à la gestion des haies
- 1 article de presse sur les intérêts d'un bon entretien des haies

Coordinateur

Chambre d'Agriculture

Autres Partenaires

CPIE des Pays Creusois - Fédération Départementale des Chasseurs - Conseil Départemental – DDT de la Creuse

Budget consacré à l'action

Dépenses prévisionnelles Chambre d'Agriculture		Financement
Personnel Chambre d'Agriculture	9 496 €	Département de la Creuse : 7 000 € Chambre d'Agriculture : 2 496 €
TOTAL	9 496 €	9 496 €

Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat	Objectifs
- Nombre de PGDH	1
- Nombre de journée technique	1
- Article de presse ↳ Intérêt d'un entretien des haies avec un matériel adapté	1
- Fiche technique ↳ Compte rendu de la journée ↳ Les outils mécaniques adaptés à l'entretien des haies	1 1

Modalités de versement de l'aide du Département

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

ACTION 3 : Diversifications des productions

3 - 1 : Développer la diversification des productions à le niveau de revenu des producteurs.

Contexte :

Les consommateurs expriment actuellement le souhait d'augmenter la part des produits locaux dans leur alimentation. Ce constat vaut également pour les repas pris dans les restaurants et ceux servis en restauration collective. Dans un contexte de difficultés structurelles de l'agriculture, cette tendance constitue une opportunité de diversification et d'amélioration du revenu pour les agriculteurs susceptibles de fournir les produits demandés.

Une des priorités de la Chambre d'Agriculture est de tout mettre en œuvre pour assurer le renouvellement des générations avec l'installation de jeunes et nouveaux agriculteurs dans des conditions viables et vivables.

La diversification avec le développement de la production locale est un des éléments de la stratégie de la Chambre d'Agriculture. Elle souhaite favoriser l'augmentation de la production locale et diversifier l'offre à destination des consommateurs afin de sécuriser le revenu des producteurs.

Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial conduit par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement et dans l'action « Les Inévitables » menée par les Chambres Consulaires et Creuse Tourisme.

Objectif :

Contribuer au développement et à la commercialisation des productions fermières locales en sécurisant le revenu des producteurs et en facilitant l'installation de jeunes agriculteurs.

Réalisation :

- Organiser **une journée portes-ouvertes** sur une exploitation à destination de tous les agriculteurs ayant un projet de développer un atelier de diversification. Cette journée est programmée dans la première quinzaine du mois de juin 2025.
 - Visite d'une exploitation d'élevage traditionnelle qui a mis en place différentes activités diversifiantes : commercialisation de viande à la ferme, productions végétales (lentilles, Chia), animations à la ferme...
 - Témoignages de 5 agriculteurs creusois qui ont développé des activités diversifiantes : hébergement à la ferme, produits laitiers transformés, canards gras, œufs,
 - Mis en place de 3 points accueil pour renseigner les agriculteurs et les porteurs de projet présents sur l'exploitation : Point Accueil Installation, Point Accueil Diversification et points Accueil Formation.
- Organiser une **demi-journée d'information-formation lors d'une visite d'atelier agroalimentaire** local pour sensibiliser les producteurs à l'importance de la sécurité alimentaire et aux démarches à mettre en œuvre. Cette action destinée aux producteurs en place et au producteur de projet aura lieu dans le courant du mois de mars 2025 sur l'atelier agroalimentaire de CRESSAT.
- Organiser une rencontre entre les restaurateurs creusois engagés dans la démarche « Les Inévitables » et les producteurs. Cette rencontre organisée en partenariat avec Creuse Tourisme et les autres Chambres Consulaires aura lieu dans le courant du mois de mai 2025.

- Diffuser des fiches techniques à destination des agriculteurs et des producteurs de produits locaux
 - La transformation et la maîtrise sanitaire
 - La biosécurité en élevage de volailles

Coordinateur : Chambre d'Agriculture

Autres Partenaires :

Conseil Départemental et Agence d'Attractivité et d'Aménagement, Creuse Tourisme, CCI, CMA, Lycée agricole et CFPPA d'Ahun, DDETSP, DDT, Bienvenue à la Ferme et Marchés de Producteurs de Pays

Budget consacré à l'action:

Dépenses prévisionnelles chambre d'agriculture		Financement
Personnel Chambre d'Agriculture	12 988 €	Département de la Creuse : 10 000 € Chambre d'Agriculture : 2 988 €
TOTAL	12 988 €	12 988 €

Indicateurs de résultat :

Indicateurs de résultat	Objectifs
- Réalisation d'une journée portes-ouvertes sur la Diversification - Réalisation d'une demi-journée d'information-formation lors d'une visite d'atelier agroalimentaire - Réalisation d'une rencontre entre restaurateurs engagés dans Les Inévitables et les producteurs - Diffusion de fiches techniques	- Affiche - Flyer - Feuilles d'émargement - Articles de presse - Affiche - Flyer - Feuilles d'émargement - Articles de presse - Affiche - Flyer - Feuilles d'émargement - Articles de presse - 2 fiches techniques :

Modalités de versement de l'aide du Département :

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

ACTION 4 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU DEPARTEMENT**4 - 1 : Mise en œuvre d'actions de communication dans d'envergure nationale ou régionale.****Contexte**

La Creuse dispose d'indiscutables atouts, notamment en termes de qualité de vie, de richesses paysagères, culturelles et humaines. Cependant, l'image portée à l'extérieur du département n'est pas suffisamment valorisée. Même si la tendance semble évoluer favorablement auprès d'une population urbaine en mal d'authenticité et d'espaces verts. Le Conseil départemental s'est, dans le cadre d'un partenariat initié au sein du Plan Particulier pour la Creuse, engagé pour la réappropriation de l'image de la Creuse par les creusois. Il s'agit de renforcer une dynamique d'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités. Les actions à mener concernent naturellement le secteur agricole. Les premières mesures seront conduites dans le domaine de la communication.

La Chambre d'Agriculture est en mesure de contribuer activement pour porter une image positive du département en développant, promouvant et mettant en valeur les secteurs qui caractérisent l'identité de ce territoire, qui en constituent les bannières et notamment son agriculture et son industrie agro-alimentaire.

Objectif

Promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire durables. L'agriculture correspond naturellement en premier lieu aux critères permettant de porter et valoriser l'image du département.

Soutenir la diversification des productions agricoles et la réalisation d'une plus grande partie de la valeur ajoutée sur le territoire.

Réalisation

- Organisation d'un stand et participation au **Salon International de l'Agriculture** à **PARIS** « La Creuse en Capitale » du 22 février au 2 mars 2025.

Coordinateur

Chambre d'Agriculture – Conseil départemental

Autres Partenaires

Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie - Bienvenue à la Ferme – Syndicat Jeunes Agriculteurs –

Budget consacré à l'action

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Personnel Chambre d'Agriculture	6 494 €	Département de la Creuse : 5 000 € Chambre d'Agriculture : 1 494 €
TOTAL	6 494 €	6 494 €

Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat	Objectifs
- Participation au Salon International de l'Agriculture à PARIS	1
- Nombre de producteurs mobilisés sur le stand	7
- Nombre d'articles de presse	4

Modalités de versement de l'aide du Département

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.